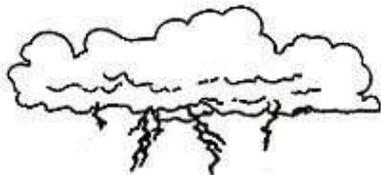
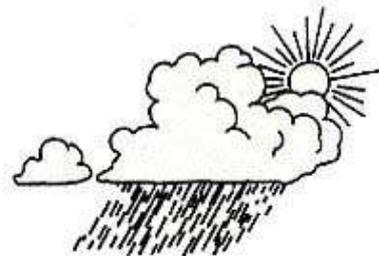


PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS



26 JAN. 1999



Pour Copie Conforme
Le Chef de Bureau

VU

Pour être annexé à mon arrêté en date
Moulins, le
Le Préfet



Stienne
ETIENNE

Jaligny

Pour le Maire

Le Maire Général

MICHEL AUBOUIN

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE 20 JAN. 1999
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER



Note de présentation



Date :

Direction Départementale de l'Équipement

JALIGNY
RIVIERE BESBRE
PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES
Loi n° 87.565 du 22 Juillet 1987
modifiée par la Loi n°95.101 du 02 Février 1995
relative au renforcement de la protection de l'environnement
et son Décret d'application n° 95.1089 du 5 Octobre 1995

NOTE de PRÉSENTATION

I - HYDROLOGIE

1.1 - Bassin versant de la Besbre

La rivière prend sa source à la limite du Département du Puy de Dôme, près du Puy de Montoncel dans les monts de la Madeleine, à une altitude de 1287 m. La rivière, dont l'axe d'écoulement général est Sud-Nord, rejoint la Loire à l'aval de Dompierre sur Besbre après un parcours de 99Km. L'altitude à la confluence est de 220m. La pente moyenne est de 10,75m/Km. Le bassin versant a une forme très allongée. Cette dernière aura tendance à atténuer les débits extrêmes vers l'aval, tout en favorisant la concentration des eaux de ruissellement des affluents. La partie amont du bassin est relativement boisée. La surface du bassin versant contrôlé au droit de la Commune est de 580 km².

Dans le haut bassin de la Besbre, une retenue gérée par EDF contrôle à Châtel Montagne un bassin versant de 135 km². La vocation de cette retenue n'est pas l'écrêtement des crues.

1.2. - Rappel hydrologiques

L'analyse du risque, outre la consultation des archives, a fait l'objet d'études, qui tiennent compte de l'état actuel de la rivière et de son environnement, destinées à faire ressortir les hypothèses de hauteurs d'eau dans les zones les plus exposées.

En effet, à la demande du Préfet de l'Allier, une étude hydraulique a été réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand en 1996. Cette étude a nécessité la construction, le calage et l'exploitation d'un modèle de simulation des crues de la BESBRE, et par conséquent, le levé d'un semis de points topographiques dans les zones exposées.

Les débits caractéristiques de crues pris en compte sont les suivants :

Q.10 = 145 m³/s. (débit de crue décennale)

Q.30 = 186 m³/s. (débit de crue trentennale)

Q.100 = 230 m³/s. (débit de crue centennale)

A titre indicatif, le débit de la crue de 1968 était de 180 m³/s..

II.- ZONAGE

Les objectifs en matière de gestion des zones inondables, sont d'arrêter les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de préserver les capacités de stockage et d'écoulement des crues et de sauvegarder l'équilibre et la qualité des milieux naturels. Ces objectifs nous conduisent à mettre en oeuvre les principes suivants:

⊗ Veiller à ce que soit interdite toute nouvelle construction dans les zones inondables soumises aux aléas les plus forts;

⊗ Contrôler strictement l'extension de l'urbanisation, c'est à dire la réalisation de nouvelles constructions, dans le champ d'expansion des crues;

⊗ Eviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés.

Le zonage a été établi à partir de la prise en compte de la crue dite d'allure centennale (230 m³/s.) et intègre la notion d'aléa. Il recouvre l'ensemble du territoire de la Commune.

L'objectif de la carte d'aléas est deux ordres:

☒ Apprécier le risque d'inondation vis-à-vis de la crue centennale de référence en terme de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement;

☒ Préserver le champ d'expansion des crues, qui sont des secteurs non urbanisés ou peu urbanisés où la crue peut stocker un volume d'eau important, comme les terres agricoles, les espaces verts, les terrains de sports, etc...

On distingue trois niveaux de vitesse d'écoulement :

- * Vitesse nulle (ou pratiquement nulle : ϵ)
- * Vitesse nulle à faible : $V < 1$ m/s
- * Vitesse moyenne à forte : $V > 1$ m/s

Il en résulte, après croisement avec les niveaux de hauteur définis - quant à eux - clairement par les textes, les niveaux d'aléas suivants :

H (m)	V(m/s)	Aléa	Type de zone
≤ 1	ϵ	Faible	Zone 3
>1 et ≤ 2	≤ 1	Moyen	Zone2
< 1	> 1		
> 2	≤ 1	Fort	Zone1
>1 et ≤ 2	> 1		
> 2	> 1	Très fort	

Jaligny

Les conditions d'écoulement des crues à ~~l'aval~~ ne génèrent pas d'aléa très fort, par contre, il est créé une zone 4 qui concerne le champ d'expansion des crues en rase campagne.

- Zone 1: ALEA FORT

- Zone 2: ALEA MOYEN

- Zone 3: ALEA FAIBLE

- Zone 4: CHAMP D'EXPANSION DES CRUES